

**Calendrier électoral prévisionnel  
Elections professionnelles de 2018**

Ce document a pour objectif de définir un calendrier électoral présentant ce que pourraient être les grandes dates pour le renouvellement des instances de dialogue social qui se tiendra en décembre 2018. La date du scrutin qui a été retenue dans la construction de ce document est le jeudi 6 décembre 2018 : celle-ci n'ayant pas été encore officiellement confirmée, ce document ne saurait constituer une version finale et est susceptible d'évoluer.

<b>Action à mener</b>	<b>Date prévisionnelle (2018)</b>
Date de prise en compte de la composition du corps électoral pour la détermination du nombre de sièges et le respect de la parité	1 <sup>er</sup> janvier
Publication du marché électoral	Janvier
Publication de la note de service actualisée	Aux environs d'avril
Envoi de pré-listes électorales aux établissements pour vérification et mise à jour	Aux environs d'avril
Diffusion de pré-listes électorales aux OS	Mai
Arrêté fixant la composition du corps électoral (parité) et le nombre de sièges le cas échéant	Avril-mai (avant le 6 juin)
Arrêté fixant la répartition en bureaux et sections de vote	Septembre/octobre
Délai de dépôt des listes de candidats et professions de foi	25 octobre
Date limite d'information par l'administration des listes candidates de l'inéligibilité de l'un de leur candidat	28 octobre (3 jours au plus tard après le dépôt des candidatures)
Date limite pour les organisations candidates pour substituer sur leurs listes un candidat déclaré inéligible	30 novembre (au plus tard 3 jours après le délai mentionné plus haut)
Affichage des candidatures	2 novembre
Affichage des listes électorales	6 novembre
Délai de vérification des listes électorales et de demandes d'inscription	14 novembre (dans les huit jours qui suivent la publication)
Délai de formulation des réclamations contre les inscriptions ou les omissions sur les listes	17 novembre (trois après le délai de 8 jours mentionné ci-dessus)
Affichage des listes électorales actualisées	Aux alentours du 19/20 novembre
<b>Date du scrutin</b>	<b>Jeudi 6 décembre</b>
Dépouillement	Au plus tard, dans un délai de 3 jours suivant le scrutin

Ce calendrier sera rythmé par des groupes de travail regroupant les organisations syndicales représentées au CTM, dont les dates pourraient être les suivantes (ce calendrier est calqué sur le rythme des réunions de travail pour les élections de 2014) :

<b>Date prévisionnelle</b>	<b>Commentaires/Ordre du jour probable</b>
20 septembre 2017	Premier groupe de travail – présentation des principaux sujets et grands axes
16 novembre 2017	Point d'étape – Finalisation du marché électoral
15 février 2018	Point d'étape – Présentation des notes de services et des modifications proposées, information sur les pré-listes électorales
5 juillet 2018	Point d'étape – Information sur les modalités de la communication auprès des électeurs
13 septembre 2018	Point d'étape – Organisation matérielle du scrutin, communication complémentaire auprès des électeurs
27 novembre 2018	Présentation des modalités de dépouillement